Alliance infos

Alliance FORÊTS BOIS
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

N°36 - Octobre 2026



DOSSIER
Incendies

/2 Édito du Président

/3 À la rencontre de Benoît Fraud, nouveau Directeur Général d'Alliance

/4-12 **Dossier INCENDIES**
- Chiffres clés
- Alliance au coeur du dispositif de lutte
- Bois brûlés : une course contre la montre
- Reconstitution et forêt de demain
- Vos questions, nos réponses

/13 LGV Bordeaux-Toulouse

/14-16
- Nématode du pin
- Tempêtes Nils et Pedro

/17 La vie de la coopérative :
- Des femmes au coeur d'Alliance
- Départ à la retraite de Didier Guillet

/18-19 Merci à Stéphane Viéban

/20 Brèves :
- Article Le Point
- Stade Furiani
- Agrifête dans le Finistère



Édouard BENTÉJAC
Président
d'Alliance Forêts Bois

Édito

Chères adhérentes, chers adhérents,

Quelle épreuve ! Les incendies de cet été ont emporté bien plus que 42 000 hectares de forêt. Pour nombre d'entre nous, c'est le travail d'une vie qui a été atteint, parfois un patrimoine familial, parfois même une habitation.

Dès les premières heures de la crise, Alliance Forêts Bois s'est mobilisée aux côtés des services de l'État, mettant son expertise au service de la protection des populations, des biens et des forêts. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de nos collaborateurs qui se sont engagés avec détermination, souvent dans des conditions particulièrement exigeantes. Leur professionnalisme et leur sens du collectif illustrent pleinement les valeurs de notre coopérative.

La priorité immédiate est de récolter rapidement les bois incendiés afin de préserver leur valorisation et de limiter les risques sanitaires liés au développement des insectes ravageurs. Ces volumes exceptionnels viennent s'ajouter aux bois issus des tempêtes Nils et Pedro, qui sont confrontés aux mêmes contraintes de conservation et de commercialisation, plaçant l'ensemble de la filière face à un défi majeur. Les 4 millions de m³ de bois touchés par les incendies, auxquels s'ajoutent les bois issus des tempêtes, représentent près de la moitié de la récolte annuelle de Nouvelle-Aquitaine. Une partie de leur valorisation devra être étalée dans le temps, notamment grâce au stockage sous arrosage, afin de préserver la qualité des bois et l'équilibre du marché.

L'heure est également aux enseignements. Avec les pouvoirs publics, nous devons tirer les leçons de cette catastrophe pour **renforcer durablement la protection de nos forêts**. Cela passe notamment par l'application des Obligations Légales de Débroussaillement et par une meilleure gestion des interfaces entre forêt et zones habitées.

Viendra ensuite le temps de la reconstitution des peuplements. Comme après les incendies de 2022, un dispositif d'aide est actuellement en discussion avec l'État. Votre coopérative est à l'oeuvre pour en définir les modalités et accompagner les adhérents dès son ouverture.
Comme nous l'avons toujours fait après les différentes crises qui ont marqué l'histoire de nos massifs, nous serons à vos côtés pour préparer l'avenir de vos forêts.

Les incendies de cet été ont alimenté de nombreux débats et commentaires dans les médias. Dans ce contexte, le Pin maritime a souvent été désigné comme le coupable idéal. Comme si l'essence, à elle seule, pouvait expliquer une catastrophe résultant de la combinaison d'une sécheresse exceptionnelle, de conditions météorologiques extrêmes et de multiples facteurs. La réalité est évidemment plus complexe.
Nous avons souhaité, dans ce numéro, prendre du recul et apporter un éclairage fondé sur la science, car les forêts de demain ne se construiront ni sur les polémiques ni sur les raccourcis.

Le dérèglement climatique ne concerne pas uniquement le massif des Landes de Gascogne. Il affecte l'ensemble de nos forêts, qu'elles soient résineuses ou feuillues, naturelles ou plantées. Les incendies en sont la manifestation la plus visible. Mais la sécheresse intense de cet été a également durement touché de nombreux jeunes peuplements.
Dans l'immédiat, une importante campagne de recensement est engagée afin d'évaluer précisément les impacts de cette sécheresse sur les jeunes plants. Cette étape sera essentielle pour mesurer ce phénomène et accompagner au mieux nos adhérents dans les décisions qui devront être prises par la suite.

Parmi les nombreux sujets qui mobilisent actuellement notre coopérative figure également le projet de LGV Bordeaux-Toulouse, qui aura un impact important sur la gestion des propriétés traversées (sylviculture, desserte, chasse...). Un grand nombre d'adhérents sont directement concernés par les premières opérations engagées sur le terrain. Je souhaite leur dire qu'Alliance est à leurs côtés et poursuit activement son accompagnement ainsi que la défense de leurs intérêts.

Je tiens enfin à saluer l'engagement de Stéphane Viéban, qui tourne aujourd'hui une page importante de sa vie professionnelle. Depuis la création d'Alliance, il a accompagné les grandes étapes, les défis et les décisions structurantes qui ont permis à la coopérative de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Dans un contexte économique souvent chahuté, il a toujours su maintenir le cap en faisant prévaloir l'intérêt collectif : celui des adhérents, des salariés et des territoires forestiers que nous servons. Fidèle à lui-même, il aura été engagé jusqu'au bout, comme cet été encore, au coeur des incendies. Au nom de tous, je le remercie sincèrement pour son engagement, sa fidélité et sa contribution à l'histoire d'Alliance Forêts Bois. Je lui souhaite une très belle retraite.

Je souhaite également la bienvenue à Benoît Fraud, qui prend aujourd'hui la direction de notre coopérative. Son regard, son énergie et son parcours constituent de véritables atouts pour relever les défis qui nous attendent. J'ai toute confiance dans sa capacité à poursuivre le développement d'Alliance Forêts Bois au service de ses adhérents. Je vous invite à découvrir, dans l'entretien présenté en regard de cet éditorial, son parcours, sa vision et les priorités qu'il souhaite porter pour notre coopérative.



À la rencontre de Benoît Fraud

Nouveau Directeur Général d'Alliance Forêts Bois

Depuis le début du mois d'août, j'ai l'honneur d'assurer la direction générale d'Alliance Forêts Bois. Pendant plusieurs mois passés en tant que Directeur Général adjoint, j'ai eu l'occasion de mesurer la force du modèle coopératif d'Alliance, la qualité du débat démocratique qui anime ses instances et, surtout, l'engagement des femmes et des hommes qui la font vivre au quotidien : ses adhérents et ses collaborateurs.

Ingénieur de formation, j'ai débuté ma carrière au sein du groupe Suez, avant de rejoindre l'Office national des forêts, où j'ai exercé différentes responsabilités pendant plus de vingt ans, notamment à la tête d'une agence de travaux forestiers puis d'ONF Énergie. Ces dernières années, en tant que directeur commercial, j'étais en charge de la commercialisation des bois issus des forêts publiques, ainsi que des activités de production et de travaux forestiers du groupe.

Rejoindre Alliance représentait pour moi l'opportunité de mettre cette expérience au service d'un acteur majeur de la filière, **mais aussi, d'une certaine manière, de « redevenir ingénieur ».** J'avais envie de retrouver une activité plus directement connectée au terrain, au cœur de la production de bois, des travaux sylvicoles, du conseil forestier, de la recherche et de l'innovation.

En prenant mes fonctions, je ne m'attendais pas à devoir faire face aussi rapidement à une crise d'une telle ampleur. Cette épreuve des incendies a néanmoins démontré **la capacité de mobilisation de notre coopérative et le remarquable esprit de solidarité qui anime les collaborateurs d'Alliance.**

Cette crise intervient dans un contexte de profondes mutations, qui touchent l'ensemble de nos territoires et appellent des réponses à la fois immédiates et durables. Entre changement climatique, tensions sur les marchés, enjeux sanitaires, évolutions réglementaires et attentes sociétales, notre coopérative est plus que jamais attendue.

Trois sujets majeurs nous mobilisent particulièrement aujourd'hui :

- **La consolidation de nos marchés sur l'ensemble de nos régions**, avec le renforcement de nos relations avec nos partenaires industriels et l'identification de nouveaux débouchés, afin de sécuriser durablement la valorisation des bois dans un contexte économique difficile.
- **La récolte et le stockage des bois tempêtés et incendiés**, avec notamment la mise en œuvre des premiers financements obtenus pour le broyage des jeunes pins non commercialisables, afin de limiter le risque d'incendie avant le printemps prochain. La création et le financement d'aires de stockage adaptées à la conservation des bois récoltés constituent également un enjeu majeur.
- **La préparation du reboisement des forêts sinistrées.** Nous devons pleinement peser dans les décisions qui se préparent afin de faire entendre la voix de nos adhérents et d'obtenir des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Au-delà de ces priorités immédiates, nous devons continuer, dans toutes nos régions, à préparer la forêt de demain, celle dont hériteront les générations futures. À la vitesse à laquelle évolue le climat, la forêt ne s'en sortira pas seule.
Elle aura besoin de forestiers engagés, de nouvelles pratiques et de solutions innovantes pour s'adapter aux conditions à venir. Cela passe notamment par l'évolution de nos itinéraires sylvicoles, l'identification des variétés les plus adaptées aux climats futurs et un travail étroit avec la recherche afin de transformer les connaissances scientifiques en solutions concrètes pour le terrain.

> “ Plus que jamais, notre rôle est d'être porteurs de solutions

Certains voudraient parfois présenter notre coopérative comme immobile ou tournée vers le passé. La réalité est tout autre. Jamais les forestiers n'ont autant expérimenté, recherché et innové pour préparer l'avenir. C'est avec pragmatisme, humilité et détermination que nous devons poursuivre cette dynamique, sans dogmatisme mais avec un objectif clair : donner à nos adhérents les meilleures chances de réussir les forêts de demain.

Dans le même temps, nous devrons continuer à défendre une conception équilibrée de la forêt, où la production de bois conserve toute sa place au sein d'une gestion multifonctionnelle. On voit émerger aujourd'hui des visions qui réduiraient la forêt à une fonction essentiellement paysagère ou récréative. Je ne partage pas cette approche.

Produire du bois, c'est fournir un matériau renouvelable indispensable à la transition écologique, faire vivre nos territoires ruraux, soutenir des milliers d'emplois et permettre aux propriétaires forestiers de continuer à investir dans leurs forêts. Une forêt vivante est aussi une forêt gérée, renouvelée et valorisée.

Nous devons enfin mieux expliquer notre action et rappeler ce que la forêt apporte à notre société. Les attentes à son égard sont aujourd'hui considérables et parfois éloignées des réalités du terrain. Notre responsabilité est d'alimenter ce débat avec pédagogie, transparence et sens des réalités.

Avant de conclure, je tiens à remercier sincèrement Stéphane Viéban pour son accompagnement. Son engagement et sa vision ont largement contribué à faire d'Alliance ce qu'elle est aujourd'hui.
Pour ma part, je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confiée. Aux adhérents comme aux collaborateurs, je veux vous dire que vous pourrez compter sur moi pour être à vos côtés, totalement engagé au service de votre coopérative et de l'avenir de vos forêts.

DOSSIER











Incendies



L'été 2026 a été marqué par de nombreux incendies sur l'ensemble du territoire français. La Gironde et les Landes figurent parmi les départements les plus touchés, avec plusieurs feux ayant fortement affecté le massif des Landes de Gascogne.

En Gironde, le 22 juillet, un incendie se déclare sur la commune de Saumos. Dès les premières heures, des conditions météorologiques particulièrement défavorables favorisent la propagation du feu. Le lendemain, un second incendie touche le secteur de Biscarrosse, dans les Landes, avant qu'un nouveau feu ne se déclare quelques semaines plus tard à Luglon.

Ces incendies ont parcouru plus de 42 000 hectares et nécessité une mobilisation exceptionnelle des services de secours et de nombreux acteurs du territoire.

Dès le début des événements, votre coopérative s'est pleinement engagée en mettant immédiatement ses équipes et ses moyens matériels au service de la lutte contre les incendies. Nous reviendrons dans les pages suivantes sur le rôle qu'elle a joué face à cette situation exceptionnelle.













Chiffres clés

Incendies de Saumos, Biscarrosse et Luglon

Juillet et août 2026

Surfaces

Plus de **42 000 ha** incendiés au total

Saumos : **37 000 ha**
Biscarrosse : **3 600 ha**
Luglon : **1 700 ha**

Bois brûlés

Plus de **4 millions de m³** de bois détruits par les incendies

Plusieurs centaines d'adhérents Alliance concernés

Coupes d'urgence

175 km de coupes d'urgence réalisées | **115 km** de coupes tactiques (pare-feux)
60 km de coupes de broyage et de débroussaillements

Près de **45 000 m³** de bois évacués, transportés en partie sur plusieurs plateformes de stockage

Évacuation et mobilisation

Plus de **250 000** personnes évacuées / **15 jours** d'intervention continue

3 300 pompiers
24 moyens aériens, avec renforts européens
1 500 militaires
Plus de **2 000** policiers et gendarmes
450 membres des associations de sécurité civile
La DFCI et les acteurs forestiers pleinement engagés aux côtés des services de secours, des élus locaux et des services de l'État
De nombreux **acteurs agricoles** en appui aux opérations

Un engagement sans précédent d'Alliance Forêts Bois, avec 150 collaborateurs engagés, près de 140 engins déployés et des renforts venus de nombreux territoires pour agir, ensemble, sur le terrain.

Alliance, au cœur du dispositif de lutte contre les incendies

Une mobilisation au service des opérations d'urgence

Réquisitionnée par les préfectures de Gironde et des Landes, Alliance a immédiatement engagé ses moyens humains et matériels. Aux côtés de la DFCI, des sapeurs-pompiers et des entreprises de travaux forestiers (ETF), la coopérative a joué un rôle majeur dans la coordination opérationnelle et la réalisation des zones d'appui définies par l'État.

Qu'est-ce qu'une zone d'appui ?

C'est un aménagement destiné à faciliter la lutte contre les incendies. Il consiste à créer des espaces où la végétation est réduite, afin de ralentir la propagation du feu et de faciliter l'intervention des secours. Pour réaliser ces zones, différents travaux peuvent être exécutés :

- les coupes tactiques, qui créent de véritables pare-feux
- le broyage et le débroussaillement, qui réduisent la quantité de combustible au sol et limitent l'intensité potentielle des flammes.

Financement des travaux : les zones d'appui réalisées par la coopérative ont nécessité une avance de trésorerie. Les dépenses engagées sont en cours de prise en charge dans le cadre d'un dispositif mis en place par l'État.

Commercialisation des bois : les bois exploités ont été commercialisés par la préfecture auprès d'industriels.

Indemnisation des propriétaires : les modalités d'indemnisation font toujours l'objet de discussions. Des négociations sont actuellement en cours entre la préfecture de la Gironde et le SYSSO*, qui défend une indemnisation fondée sur la perte de valeur d'avenir des peuplements. Cette approche vise à reconnaître pleinement l'ampleur du préjudice subi par les propriétaires forestiers, au-delà des seuls dommages immédiats. Alliance soutient cette démarche.

(*) SYSSO : Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest



175 km de zones d'appui ont été réalisées au total, dont les 2/3 coordonnées par Alliance :

- 115 km de coupes tactiques pour anticiper la forte propagation du feu
- 60 km de coupes réalisées pour permettre aux secours d'attaquer directement le feu, au plus près des fronts d'incendie



Dès les premiers jours, les équipes d'Alliance ont été activement engagées aux côtés des services de secours pour créer les zones d'appui indispensables à la lutte contre l'incendie. Dans un contexte d'urgence, cela a représenté un travail considérable : couper les arbres, évacuer les bois, puis débroussailler afin d'éliminer un maximum de combustible et de freiner la progression du feu. Ces interventions ont joué un rôle essentiel en permettant aux pompiers de protéger des secteurs stratégiques, notamment autour de Lacanau.

Laurent Peyrondet
Maire de Lacanau

Une coordination opérationnelle de chaque instant

Pour organiser les **zones d'appui,** la coopérative a assuré :

- l'identification et le repérage des secteurs d'intervention, définis collectivement puis déployés par les équipes opérationnelles
- la mobilisation des moyens adaptés, de l'abattage à la « mise au sable »
- l'encadrement des équipes
- le suivi du bon déroulement de la logistique
- l'évacuation des bois et la mise en œuvre de leur stockage
- le broyage et le débroussaillement des rémanents de souches.

Chaque jour, plus de 100 engins étaient coordonnés par Alliance



Derrière ces interventions menées sur le terrain, une organisation humaine tout aussi essentielle était à l'œuvre. Afin de permettre aux équipes de la coopérative, aux sapeurs-pompiers, aux agents de la DFCI et aux entrepreneurs forestiers de rester pleinement opérationnels, Alliance Forêts Bois a accueilli l'un des postes de commandement (PC) incendie sur son site de Pierroton.

Véritable centre névralgique des opérations, **ce PC a réuni chaque jour 24 encadrants Alliance, engagés jour et nuit** pour assurer le suivi de la situation, coordonner les équipes, piloter les interventions en temps réel et organiser toute la logistique indispensable au bon déroulement des opérations : ravitaillement, restauration, accueil des équipes et gestion des moyens engagés.

Cette situation exceptionnelle s'est poursuivie sans interruption pendant 15 jours, jusqu'au 7 août.



Jérôme Steffe
Maire de Cestas

Nous étions engagés dans une véritable course contre la montre. De très nombreux acteurs ont répondu présents, mais encore fallait-il coordonner efficacement l'ensemble des moyens sur le terrain. Alliance a joué un rôle central dans cette organisation. La coopérative a piloté et coordonné les entreprises de travaux forestiers venues de tout le territoire, en lien étroit avec les services de secours, les experts de la DFCI et les collectivités. Cette capacité d'organisation a été déterminante pour réaliser rapidement les travaux nécessaires.

Un engagement salué et reconnu

À l'occasion de la commémoration des incendies de 1949, le 23 août 2026, Alliance a été mise à l'honneur à travers la remise de la médaille de la Ville de Cestas par son maire, Jérôme Steffe.
Cette distinction récompense avant tout l'engagement des collaborateurs de la coopérative, mobilisés jour et nuit. Leur disponibilité, leur solidarité et leur sens du collectif ont été remarquables.

Une reconnaissance qui fait notre fierté et témoigne pleinement de l'esprit d'Alliance.



Après l'incendie : mobiliser vite et massivement

Bois brûlés : une course contre la montre

Ces feux hors normes génèrent des quantités conséquentes de bois brûlés à récolter et à valoriser par la filière.

Plus de 42 000 ha détruits.
4 millions de m³ de bois à évacuer.
Ces volumes représentent près de
la moitié de la récolte annuelle de Nouvelle-Aquitaine.

Sous réserve des conditions d'intervention en période hivernale, nous estimons qu'il faudra deux ans pour récolter l'ensemble des bois sinistrés, dont plus de 800 000 m³ concernent des forêts de nos adhérents.

Récolter rapidement pour préserver la valeur des bois et protéger les peuplements sains

Une fois les feux fixés, la priorité était avant tout de sécuriser les zones incendiées et de prévenir tout risque de reprise. Dès que les sols ont été suffisamment refroidis, les premières récoltes ont pu être engagées au mois de septembre, d'abord en Gironde puis dans les Landes.

Notre responsabilité est d'être au rendez-vous pour récolter les bois de nos adhérents dans les meilleurs délais, **en priorisant la mobilisation des bois d'œuvre et en évitant le développement d'insectes ravageurs**, notamment les scolytes, qui pourraient ensuite coloniser les peuplements sains.

La fenêtre d'intervention reste toutefois étroite. Avec le retour des pluies et l'augmentation de l'humidité des sols, certaines parcelles pourraient rapidement devenir difficiles, voire impossibles d'accès pour les engins forestiers.

Pour relever ce défi, votre coopérative a engagé tous les moyens nécessaires pour récolter et valoriser le plus de bois sinistrés dans les meilleurs délais.



Coordonner la filière pour absorber des volumes exceptionnels

Une partie des bois est orientée directement vers les industriels locaux. Depuis le démarrage des récoltes, nos partenaires industriels font preuve de solidarité en recherchant, à nos côtés, des solutions pour absorber ces volumes exceptionnels. Certains accélèrent leur production, tandis que d'autres adaptent leurs processus de fabrication afin d'intégrer davantage de bois brûlés. Malgré les efforts engagés, le marché ne pourra pas absorber immédiatement l'ensemble des volumes disponibles. Une partie des bois devra donc être dirigée vers des aires de stockage sous arrosage. Cette solution permettra de conserver les bois dans de bonnes conditions et d'en assurer la valorisation progressive par la filière.

Aides publiques

Informations en date du 15 octobre 2026

Votre coopérative, aux côtés des acteurs de la filière, s'est fortement impliquée ces dernières semaines pour obtenir les financements nécessaires à la gestion de cette crise.
Cette action a permis l'annonce d'une première série d'enveloppes de financement et de dispositifs de soutien destinés à accompagner l'ensemble des acteurs concernés par la crise. **Mais ces moyens ne représentent à ce stade qu'environ 10 % des besoins identifiés et portés par la filière. Ils sont donc très largement insuffisants au regard de l'ampleur des enjeux :**

- **Création et réhabilitation d'aires de stockage : 1 M€ d'aides de l'État, complétées par 500 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine, ont été annoncées.** Un soutien indispensable pour permettre le stockage des bois sinistrés, mais qui demeure nettement en deçà des besoins identifiés au regard des volumes à traiter et des coûts liés à la création et à l'aménagement de ces infrastructures.

- **Broyage des jeunes pins non commercialisables : 4 M€ d'aides de l'État.** Une mesure essentielle pour limiter l'accumulation de biomasse en forêt et réduire le risque d'incendie avant le printemps prochain. Dès que le cadre de dépôt des dossiers de financement sera connu, votre coopérative se mobilisera pour permettre aux propriétaires forestiers concernés de bénéficier de ce dispositif dans les meilleurs délais.
Toutefois, l'aide annoncée ne prend en compte que les travaux de 2026 et devra impérativement être complétée en 2027 pour permettre la poursuite des opérations.

La force de notre coopérative réside dans sa capacité à déployer rapidement d'importants moyens humains et matériels au service du territoire.
Nous nous appuierons à la fois sur nos ressources propres et sur celles de nos partenaires pour relever ce défi collectif.

Reconstitution des parcelles

Nos engagements et démarches pour accompagner nos adhérents



Viendra ensuite le temps de la reconstruction. Un défi qui demandera du temps, de la méthode et de la détermination, mais nous avons confiance : nous connaissons la capacité des sylviculteurs à rebâtir après l'épreuve. Notre coopérative est née de cette solidarité entre forestiers. C'est dans cet esprit que nous mettons aujourd'hui tout en œuvre pour proposer à nos adhérents les meilleures solutions de financement pour la reconstitution de leurs parcelles.

Aides de l'État

Le cahier des charges de France Nation Verte permet de financer ce type de reconstitution. Faute d'une enveloppe budgétaire suffisante, ce financement est suspendu depuis le début de l'été. Votre coopérative travaille activement pour accompagner sa réouverture, attendue au début de l'année prochaine à la suite du vote de la loi de finances. Dès la réouverture du guichet, Alliance Forêts Bois sera prête à accompagner ses adhérents dans leurs démarches et à déposer les demandes de financement.

Aides privées

Avec plus de 450 projets déjà accompagnés sur tout le territoire métropolitain, le fonds de dotation **Plantons pour l'avenir** poursuit son action en faveur du boisement et du reboisement des forêts françaises dégradées, en impasse sylvicole et/ou économique. Financé grâce au mécénat d'entreprises et de particuliers, il constitue un levier complémentaire pour accompagner certains projets de reconstitution.

Par ailleurs, nous espérons un engagement de l'ensemble des acteurs sensibles aux conséquences des incendies. Dans le cadre du **Label bas carbone,** des entreprises et investisseurs engagés dans la transition climatique pourraient également contribuer au financement du reboisement et ainsi participer à la reconstruction des forêts sinistrées.

Assurance

Dans un contexte de multiplication des risques climatiques, nous rappelons l'importance d'assurer les forêts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet !

Votre coopérative est pleinement mobilisée à vos côtés et vous tiendra informés de toute évolution de la situation. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre technicien référent Alliance.

PAROLE D'ADHÉRENTE



Constance Gorry

Propriétaire forestière en Gironde

Adhérente Alliance Forêts Bois

Transmise de génération en génération dans ma famille, la forêt représente bien plus qu'un patrimoine : c'est un héritage auquel nous sommes profondément attachés. Depuis six ans, mon père m'en transmet progressivement la gestion. Mon grand-père nous disait souvent : « S'il faut un jour vendre quelque chose, vendez les maisons, mais ne vendez jamais la forêt ». Avec le temps, j'en ai compris toute la portée. Au-delà de notre histoire familiale, elle fait vivre toute une filière et contribue à la vitalité de notre territoire.

Cet été, les incendies ont durement frappé notre propriété. Sur les 500 hectares de forêt que nous possédons, répartis sur plusieurs communes du Nord Bassin et du Médoc, près de 450 hectares ont brûlé. Nous avions des parcelles de pins maritimes de différents âges, accompagnées de quelques peuplements feuillus. Face à l'ampleur de l'incendie, rien n'a résisté.

Ça a été très dur. Heureusement, dès les premiers instants, Alliance a été présente à nos côtés. De nombreux collaborateurs de l'agence locale, dont Benoît, Diane, Julien et Muriel, ont immédiatement pris contact avec nous. Je me souviens de l'émotion dans leurs voix. Dans ces moments-là, on mesure à quel point les relations humaines comptent. Tout au long de cette épreuve, nous nous sommes sentis soutenus, écoutés et compris. Et ce soutien reste précieux, car si les incendies sont derrière nous, le travail est loin d'être terminé.
La récolte des bois a déjà commencé et viendra ensuite le temps de la reconstruction.

Pour moi, une chose est sûre : nous reboiserons, pour reconstruire notre forêt. Bien sûr, de nombreuses questions restent encore en suspens, notamment sur les aides attendues qui devront accompagner cette reconstruction. Mais nous avançons avec confiance, main dans la main avec Alliance.



Incendies : vos questions, nos réponses

Parce que les incendies de cet été ont suscité de nombreuses interrogations, nous avons souhaité revenir sur les principaux débats qu'ils ont fait naître et apporter un éclairage fondé sur la science.

Comment expliquer l'ampleur des incendies de l'été 2026 dans le massif des Landes de Gascogne ?

La très grande majorité des départs de feu sont d'origine humaine (90 %), qu'ils soient accidentels, liés à des imprudences, voire volontaires. Indéniablement, le dérèglement climatique constitue la principale cause de l'amplification de la sévérité des aléas (les incendies de forêt dans le cas présent) et du renforcement des vulnérabilités des territoires.

Le feu n'est pas un phénomène nouveau dans les Landes de Gascogne. Un point de basculement semble désormais avoir été franchi. Depuis une dizaine d'années, et plus particulièrement depuis les incendies de 2022 en Gironde, ce territoire semble être entré dans un nouveau régime d'incendies, où certains feux peuvent désormais évoluer vers des incendies extrêmes de plusieurs milliers d'hectares chacun.

Cette évolution résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : des conditions météorologiques favorables à une propagation rapide des feux (règle empirique des « 3 × 30 », soit une combinaison de trois critères météorologiques : une température supérieure à 30 °C, un taux d'humidité de l'air inférieur à 30 % et un vent soufflant à plus de 30 km/h).

À ces conditions météorologiques peuvent s'ajouter d'autres facteurs, comme la nature, la quantité et la continuité des combustibles, ainsi que la survenue de départs de feu multiples. Lorsque ces facteurs se cumulent, en particulier après de longues périodes de sécheresse, ils peuvent favoriser des incendies à propagation rapide et de forte intensité.

L'aggravation de ces conditions propices aux incendies est directement liée au réchauffement climatique en cours, qui conduit à des sécheresses plus longues et plus intenses. Localement, les températures mesurées à Bordeaux-Mérignac ont dépassé 40°C six fois en juin et juillet 2026, soit davantage de fois qu'au cours des 75 années précédentes réunies, selon les données de Météo-France.

Source : Les forêts et les incendies dans les Landes de Gascogne : Cahier scientifique et technique à destination des décideurs, gestionnaires et citoyens – INRAE (30 septembre 2026)

La présence de Pin maritime est-elle à l'origine des incendies ?

« Ce n'est pas le Pin maritime qui est à l'origine des incendies, mais bien le réchauffement du climat et l'aridification du milieu. Dans de nombreuses zones parcourues par le feu, ce sont surtout les sous-bois qui ont brûlé, et non les pins eux-mêmes, particulièrement dans les peuplements adultes.

Le facteur déterminant, c'est la très faible teneur en eau de cette végétation, qui était déjà complètement desséchée dès la mi-juin. Le risque d'incendie était donc particulièrement élevé, d'autant que les sols sableux du massif forestier, de type podzol, retiennent peu l'eau. Le sous-bois constituait ainsi une importante réserve de combustible sec, permettant au feu de se propager très rapidement. C'est avant tout cette combinaison entre sécheresse du milieu et dessèchement de la végétation qui explique la propagation des incendies, bien davantage que la seule présence de pins maritimes ».

Source : Interview Sylvain Delzon (INRAE)

Les incendies auraient-ils été moins importants avec des essences différentes ?

Les incendies majeurs survenus en Europe au cours de l'été 2026 rappellent que les feux extrêmes ne sont pas propres à un type de forêt, à une essence ou à un mode de gestion particulier (cf. la pinède landaise caractérisée par sa continuité horizontale). Ils ont touché des territoires présentant des compositions forestières, des structures de végétation et des paysages très différents.

À l'ouest de Madrid, l'incendie de la Sierra Oeste a parcouru plus de 27 000 hectares. Le feu a traversé une mosaïque de pinèdes, de chênaies et de maquis méditerranéen, mais aussi des espaces agricoles, des pâturages et des ripisylves. Dans le sud-est de la France, l'incendie du Gros Bessillon a, quant à lui, parcouru un massif calcaire dominé par les chênaies vertes et les pinèdes de Pin d'Alep.



Ces deux exemples illustrent un point essentiel : la survenue et surtout l'ampleur d'un incendie ne peuvent être expliquées par la seule présence d'une essence ou par la nature d'un peuplement. Des forêts très différentes peuvent connaître des incendies de grande ampleur lorsque se combinent des conditions météorologiques extrêmes, une végétation fortement inflammable et sèche, une continuité suffisante du combustible et des conditions territoriales favorables à la propagation du feu.

Le débat sur le risque incendie ne peut donc pas se réduire à une opposition entre conifères (Pin maritime en l'occurrence) versus feuillus, ni à la recherche de l'essence qui serait, à elle seule, capable de rendre une forêt résistante au feu.

Source : Les forêts et les incendies dans les Landes de Gascogne : Cahier scientifique et technique à destination des décideurs, gestionnaires et citoyens – INRAE (30 septembre 2026)

Doit-on continuer à planter du Pin maritime sur le massif des Landes de Gascogne ?

Les analyses menées par les chercheurs palynologues (qui étudient les pollens fossiles) et généticiens (qui étudient la diversité génétique qui réside au sein des espèces) montrent que le Pin maritime était présent naturellement dans le sud-ouest de la France, bien avant les grands travaux d'aménagement hydraulique du XIX^{e} siècle qui ont permis son extension sur une surface de près d'un million d'hectares entre 1860 et 1900.

Le sol landais est particulièrement contraignant. Il s'agit d'un podzol sableux très pauvre en éléments nutritifs, acide, engorgé d'eau en hiver et soumis à une forte sécheresse superficielle en été. L'aire de répartition naturelle du Pin maritime couvre une partie du bassin méditerranéen et le sud de la façade atlantique. Particulièrement adapté à la sécheresse estivale mais également à l'engorgement hivernal, il est aussi capable de pousser sur des sols acides extrêmement pauvres.

C'est pourquoi il constitue l'espèce majeure du massif des Landes de Gascogne, dont l'objectif premier est la production de bois, bien qu'il assure également d'autres services écosystémiques (stockage de carbone, biodiversité, loisirs, forêt de protection contre l'avancée des dunes...).

La très grande diversité génétique du Pin maritime constitue un atout majeur face aux défis écologiques et économiques qui l'attendent.

La diversification du massif ne suppose pas de convertir de grandes parcelles de monoculture de pin en peuplements de feuillus. Des travaux de recherche ont montré l'intérêt de conserver et de planter des haies plurispécifiques comme leviers pragmatiques de diversification écologique, en augmentant l'hétérogénéité des paysages de Pin maritime par l'introduction d'éléments feuillus linéaires, à l'image d'un bocage.

Plus récemment, les recherches ont montré que la diversité génétique au sein d'une même espèce, notamment entre provenances mélangées au sein d'un même peuplement, peut procurer des bénéfices comparables à ceux des mélanges d'espèces, en améliorant le fonctionnement et la résilience des peuplements.

Source : Les forêts et les incendies dans les Landes de Gascogne : Cahier scientifique et technique à destination des décideurs, gestionnaires et citoyens – INRAE (30 septembre 2026)

Reboisement, régénération naturelle, comment reconstruire le massif ?

« Dans les Landes de Gascogne, cette année, c'est majoritairement de la forêt plantée qui a brûlé. Si l'on laisse se régénérer ces 42 000 hectares seuls, sans l'intervention de l'Homme, on va avoir 42 000 hectares extrêmement homogènes, avec énormément de broussailles qui repartent. Et donc avec un risque d'incendie qui sera plus important que si l'Homme intervient pour créer une mosaïque, au moins d'âges différents : ne pas tout replanter en même temps, pour justement avoir cette hétérogénéité à l'échelle du paysage ».

Source : Interview Sylvain Delzon (INRAE) – RFI (07 août 2026)

Préparer la forêt de demain et mieux la protéger

Alliance Forêts Bois engagée

L'une des forces majeures de notre coopérative réside dans sa capacité à s'appuyer sur un dialogue régulier avec la recherche, la filière, l'État et les collectivités, pour faire émerger des solutions innovantes et en **assurer un déploiement large et concret sur le terrain**.

Face à l'évolution du risque incendie et aux défis posés par le changement climatique, cette dynamique se traduit par des actions concrètes. Aux côtés de la recherche, Alliance développe et met en œuvre des solutions directement applicables pour renforcer la résilience du massif. En parallèle, la coopérative contribue activement aux réflexions menées avec l'État et la filière afin de faire évoluer les politiques et les aménagements nécessaires à une meilleure protection des forêts.

Nos actions avec la recherche

Nous n'avons pas attendu 2026 pour agir. Les incendies d'il y a 4 ans avaient déjà renforcé la nécessité d'adapter le massif aux effets du changement climatique. C'est pourquoi l'un des axes de travail de votre coopérative a porté sur la restructuration des paysages, en créant davantage de discontinuités au sein des espaces forestiers, mais aussi sur l'introduction d'une diversité utile à la résilience des peuplements.

Bocage forestier

Parce que nous croyons au travail mené main dans la main avec la recherche, Alliance a lancé dès 2021 le projet « bocage forestier », développé notamment en partenariat avec l'INRAE(1) et l'IEFC(2), avec un soutien financier, dont celui de la Région Nouvelle-Aquitaine.
Son objectif est d'accompagner les propriétaires qui le souhaitent dans l'implantation de haies diversifiées de feuillus en bordure des parcelles de Pin maritime, avec des essences adaptées à la station et au changement climatique, telles que le Chêne-liège, le Chêne vert ou encore le Poirier sauvage.

À ce jour, **plus de 60 km de haies** ont été plantées par la coopérative sur le massif des Landes de Gascogne. Les suivis réalisés par les équipes de Recherche et Développement sur plus de 30 km de haies mettent en évidence un taux de réussite en 2025 supérieur à 80 %.

Cette démarche, que nous proposons dès à présent à l'ensemble de nos adhérents, vise à maintenir la production de bois, indispensable à la filière locale, tout en renforçant la résilience des peuplements.

(1) INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
(2) IEFC : Institut Européen de la Forêt Cultivée

Nos actions aux côtés de l'État et de la filière

Dans le cadre des travaux conduits par la récente mission parlementaire sur les feux de forêt, Alliance participe activement aux réflexions engagées sur l'aménagement du territoire et le renforcement des infrastructures de protection contre les incendies. Parmi les sujets actuellement à l'étude figurent notamment :

- le respect des Obligations Légales de Débroussaillement,
- le devenir des zones d'appui créées lors des incendies,
- l'amélioration du cloisonnement du massif et du réseau de pistes,
- une meilleure gestion des interfaces entre forêts et zones habitées,
- les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès aux points d'eau.

Autant d'enjeux sur lesquels votre coopérative est pleinement investie, avec un objectif clair : renforcer durablement la protection des forêts face au changement climatique et à l'augmentation du risque incendie.



LGV Bordeaux-Toulouse

Démarrage des opérations forestières préalables aux fouilles archéologiques

Un projet qui entre dans une nouvelle phase

Après de nombreuses années de débats, d'études et de procédures contentieuses, le projet de lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax a été conforté par le décret n° 2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de ces lignes. Cette décision a marqué une étape déterminante pour ce projet et a permis d'engager progressivement les différentes procédures foncières, environnementales et techniques nécessaires à sa réalisation.

Dans la continuité de cette déclaration d'utilité publique, une autorisation environnementale a été délivrée en février 2026, permettant la réalisation des opérations préalables à la construction de l'infrastructure. Cette autorisation est spécifiquement destinée à la libération des emprises nécessaires aux diagnostics archéologiques, fouilles préventives et sondages géotechniques. Elle ne constitue pas en elle-même une autorisation de réalisation de la ligne ferroviaire mais une étape préalable à sa mise en œuvre.

Les autorisations relatives à ces investigations préalables ont fait l'objet de plusieurs recours, notamment de la part du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest et d'autres organisations. Les décisions rendues par la justice administrative ont toutefois permis la poursuite des opérations préparatoires, ouvrant la voie aux exploitations forestières et aux fouilles archéologiques préventives désormais engagées sur plusieurs secteurs du tracé.

Un impact direct sur les propriétés forestières

Les premières exploitations forestières viennent ainsi de débuter sur les parcelles concernées par ces investigations archéologiques. Ces interventions conduisent à la disparition de peuplements constitués au fil de plusieurs décennies de gestion sylvicole. Pour les propriétaires concernés, au-delà de la valeur des arbres exploités, cette situation représente la perte d'investissements humains, techniques et financiers engagés sur le long terme pour construire, entretenir et valoriser leur patrimoine forestier.



Photo d'illustration

Un enjeu majeur d'indemnisation

Les premières propositions d'indemnisation formulées à ce jour apparaissent, dans de nombreuses situations, insuffisamment représentatives de la valeur réelle des peuplements concernés et de l'ensemble des préjudices subis. En effet, les conséquences du projet dépassent souvent la seule valeur des bois récoltés et peuvent affecter durablement les conditions de gestion des propriétés.

C'est pourquoi des contre-expertises sont actuellement conduites afin d'obtenir une évaluation plus complète et plus fidèle des préjudices. Ces analyses visent à prendre en compte non seulement la valeur économique des peuplements impactés, mais également les troubles de gestion engendrés par le projet : réorganisation des unités de gestion, contraintes d'exploitation futures, modification des dessertes, incidences sur les itinéraires sylvicoles ou encore perte de cohérence foncière des propriétés concernées.

Vers un nouveau barème

Information en date du 15 octobre 2026

Dans ce cadre, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest a travaillé à l'élaboration d'un nouveau barème d'indemnisation, attendu prochainement, afin de mieux prendre en compte la valeur réelle des peuplements forestiers et les préjudices subis par les propriétaires.

> Votre coopérative accompagne les adhérents concernés dans leurs démarches et soutient les travaux engagés pour faire reconnaître l'ensemble des préjudices liés à ces opérations.
>
> L'objectif est de garantir une indemnisation la plus juste possible pour les propriétaires impactés par le projet.



Nématode du pin
Point d'actualité

Depuis la première détection d'un foyer de nématode du pin confirmée en novembre dernier à Seignosse, la coopérative s'est mobilisée aux côtés de ses adhérents, en coordination étroite avec les services de l'État et l'ensemble de la filière pour contenir sa propagation.

Près d'un an plus tard, de nouvelles détections dans les Landes et la confirmation d'un second foyer dans les Pyrénées-Atlantiques ont fait évoluer le périmètre de surveillance. Retrouvez ci-après un point de situation sur les dernières évolutions et les actions engagées.

De nouvelles détections autour du 1er foyer dans les Landes (40)

La surveillance menée autour du foyer de **Seignosse** a conduit à de nouvelles détections dans les Landes en 2026.

À Angresse, deux arbres contaminés ont été détectés en mars puis en juillet 2026.

À Orthevielle, une première alerte est intervenue en juillet 2026 avec la détection du nématode dans un insecte vecteur, le *Monochamus*. Les investigations engagées ont ensuite conduit à la confirmation d'un premier pin contaminé fin août, puis de six autres pins contaminés lors des prospections complémentaires réalisées dans un rayon de 50 mètres.

Ces détections ont entraîné la création de nouvelles zones infestées de 500 mètres autour des arbres contaminés et l'extension de la zone tampon associée au foyer de Seignosse, qui couvre désormais plus de 170 000 hectares.

Au 5 octobre, sur les 8 842 échantillons prélevés dans le cadre de ce premier foyer, 9 se sont révélés positifs à l'analyse (hors première détection)

Un 2ème foyer confirmé dans les Pyrénées-Atlantiques (64)

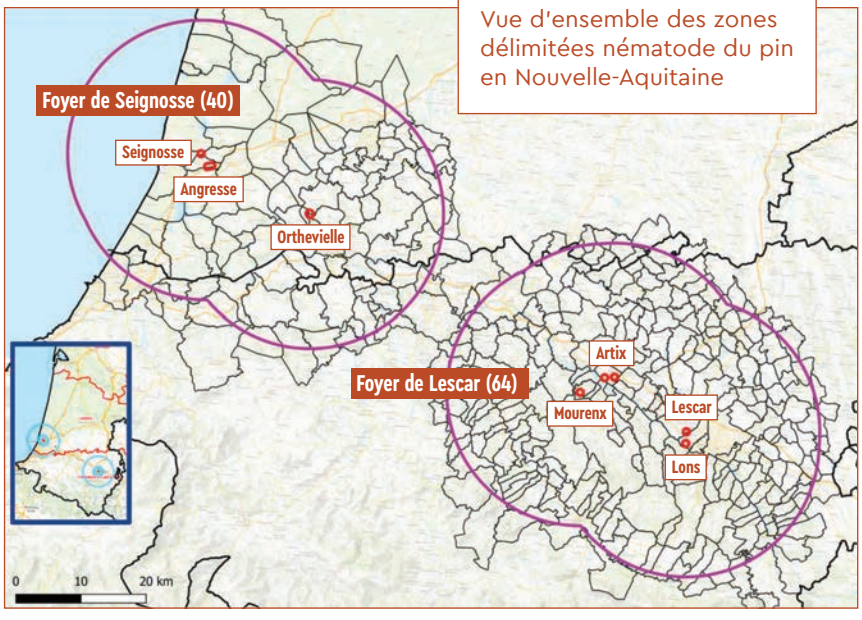
À Lescar, un second foyer de nématode du pin a été confirmé le 16 juillet 2026 sur un Pin maritime dépérissant. Cette découverte a conduit à la mise en place d'une zone infestée de 500 mètres et d'une zone tampon de 20 kilomètres.

Les opérations de surveillance engagées autour de ce foyer, complétées par les signalements réalisés par des particuliers via la plateforme numérique de l'État, ont permis d'identifier de nouveaux arbres contaminés. Le 9 septembre, quatre arbres ont ainsi été déclarés positifs : un à Lons, deux à Artix et un à Mourenx.

Ces nouvelles détections ont conduit à l'extension du périmètre réglementé autour du foyer, qui couvre désormais plus de 216 000 hectares.

Au 5 octobre, pour ce 2ème foyer, sur 49 échantillons prélevés au total, 4 sont revenus positifs à l'analyse (hors première détection)

Vue d'ensemble des zones délimitées nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine



ZONES DÉLIMITÉES

- Zones infestées – 500 m
- Zones tampons – 20 km

CONTOURS

- Communes en zone délimitée
- Départements

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine



Votre coopérative poursuit son action sur le terrain

Face à l'évolution de la situation sanitaire, les opérations de surveillance et d'éradication se poursuivent activement sur le terrain. Dans ce cadre, les équipes de votre coopérative mettent en œuvre les Mesures d'Urgence Impérieuse (MUI), déclenchées à chaque détection de nématode conformément à la réglementation européenne et nationale.

Ces mesures consistent à identifier les arbres dépérissants, réaliser les prélèvements nécessaires, puis procéder à l'abattage et au broyage des arbres contaminés ou reconnus à risque afin de prévenir toute dissémination du nématode du pin.

Dans le cadre de ce dispositif, le travail mené par les équipes de la coopérative a fait l'objet d'un audit de la Commission européenne en septembre dernier. Celui-ci a confirmé la qualité du dispositif déployé sur le terrain et le professionnalisme des collaborateurs, soulignant l'engagement de la coopérative dans la lutte contre le nématode du pin et sa capacité à répondre aux exigences sanitaires européennes.

Aux côtés des adhérents pour concilier impératifs sanitaires et gestion forestière

Pour les propriétaires situés en zone délimitée, les contraintes réglementaires demeurent importantes. Dans ce contexte, votre coopérative, aux côtés des acteurs de la filière, poursuit ses échanges réguliers avec les services de l'État afin de concilier les impératifs sanitaires liés à la lutte contre le nématode et la poursuite des activités de gestion forestière.

Ces échanges ont déjà permis plusieurs ajustements opérationnels, notamment sur les conditions de réalisation des travaux sylvicoles, ainsi que sur les modalités de transport et de valorisation des bois. La coopérative agit également pour faire évoluer la directive européenne et la rendre plus efficace en s'appuyant sur les travaux de la recherche et les retours d'expérience de nos voisins portugais et espagnols.

Des solutions innovantes pour améliorer la détection précoce

En parallèle, votre coopérative travaille activement au développement de solutions visant à renforcer l'efficacité de la surveillance. L'objectif est de densifier le réseau de piégeage dans les zones les plus sensibles, afin d'améliorer la détection précoce des *Monochamus* porteurs du nématode.

Lorsqu'un insecte porteur est identifié, une surveillance renforcée pourrait être déployée immédiatement dans le secteur concerné, afin de localiser au plus vite les arbres contaminés et d'engager les interventions nécessaires. Cette approche repose sur un principe simple : davantage de surveillance pour des interventions plus rapides et plus ciblées.



Piège de surveillance pour les *Monochamus*

Tempêtes Nils et Pedro

Où en sommes-nous ?

Près de huit mois après les tempêtes Nils et Pedro, qui ont durement touché les forêts du Sud-Ouest et d'Occitanie, et impacté plusieurs centaines d'adhérents, Alliance poursuit son engagement.

Avec environ 700 000 tonnes de bois sinistrés à gérer, la coopérative a dû faire face à une situation exceptionnelle. À cette crise se sont ajoutés un contexte économique dégradé, marqué par un ralentissement de l'activité et des marchés, puis les incendies de l'été. Les restrictions d'intervention imposées lors des épisodes de canicule ont également fortement limité l'accès aux chantiers et ralenti les opérations. Ces crises successives et les contraintes opérationnelles associées ont complexifié la gestion des bois sinistrés et pesé sur la mise en œuvre des actions engagées.

Mobilisation du bois : poursuivre l'effort jusqu'au bout

Dès les premiers jours, Alliance a été présente pour organiser la récolte des bois touchés.

À ce jour, près de 75 % ont déjà été récoltés ; l'objectif est de finaliser la récolte de l'ensemble des volumes d'ici début 2027. Cependant, cette mobilisation est aujourd'hui rendue plus complexe par l'apparition de premiers arbres touchés par les scolytes. Afin de limiter la propagation du phénomène, les bois concernés font l'objet d'une récolte coordonnée avec les bois issus des tempêtes. Malgré les alertes répétées de la filière, la problématique demeure insuffisamment prise en compte par les pouvoirs publics, alors même qu'elle constitue un enjeu majeur pour la préservation des peuplements sains et pour la valeur des bois.



Valorisation et stockage : un défi collectif

La valorisation des bois reste au cœur de nos priorités. **Plus de 520 000 tonnes ont déjà trouvé un débouché auprès de nos partenaires industriels.**

Mise en place par Alliance d'acheminements ferroviaires permettant d'orienter une partie des volumes vers des clients situés dans d'autres régions.



Concernant le stockage, face à l'absence d'aides dédiées dans les premiers mois suivant les tempêtes, les acteurs de la filière ont dû s'organiser et trouver des solutions par leurs propres moyens afin d'éviter l'engorgement des marchés et de poursuivre la récolte des bois dans les meilleures conditions possibles. Alliance a ainsi déployé des solutions de stockage permettant d'orienter les volumes qui ne peuvent pas être immédiatement commercialisés, soit chez des clients disposant de sites dédiés, soit sur une plateforme existante de la coopérative.

Les incendies de l'été 2026 sont venus renforcer ces difficultés, les besoins liés aux tempêtes et aux incendies se superposant désormais. La coopérative poursuit ses échanges avec ses clients afin d'identifier les meilleures solutions de valorisation et de stockage pour les volumes restants à mobiliser.

Malgré les difficultés, la coopérative reste plus que jamais aux côtés de ses adhérents.

Des femmes engagées
au service de vos forêts

Les femmes sont aujourd'hui présentes dans l'ensemble des métiers de la coopérative.

Techniciennes, ingénieures, conductrices d'engins, responsables de production ou encore collaboratrices des fonctions administratives, elles vous accompagnent au quotidien dans la gestion durable de vos forêts.

À tous les niveaux de la coopérative, sur le terrain, en agence comme dans les fonctions support, elles mettent leurs compétences, leur énergie et leur engagement au service de vos projets forestiers. Par leur expertise et la diversité de leurs parcours, elles contribuent à vous apporter un accompagnement de qualité et des solutions adaptées à vos besoins.

À travers ces quelques portraits, découvrez des femmes qui, chaque jour, mettent leur savoir-faire et leur professionnalisme au service de vos forêts.

Alliance en **10 ans**

+ 13 %

de femmes au sein de la coopérative

Alliance en **2025**

17 %

des recrutements aux postes techniques sont des femmes



Célhiane
Responsable Sylviculture et Gestion à la Direction du Développement
Siège Social – Gironde



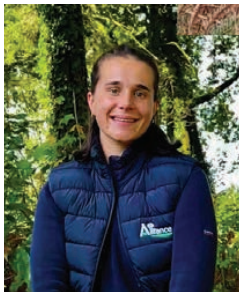
Aline
Technico-commerciale adhérents
Agence du Limousin



Margot
Responsable Conseil
Agence Gascogne-Pyrénées



Vanessa
Responsable Administrative
Agence Normandie / Ile-de-France / Eure-et-Loir



Gaëtane
Chargée de Production
Agence Pays de la Loire / Bretagne



Claire
Directrice Adjointe Opérationnelle chez Alliance Récolte Forestière
Landes de Gascogne

Et bien d'autres...



Départ à la retraite de Didier Guillet
Une retraite bien méritée, après plus de 30 ans au service des adhérents

Le 30 septembre dernier, Didier Guillet a tourné une belle page de sa vie professionnelle, après plus de 30 ans d'engagement au sein de la coopérative.

Entré à la coopérative en 1993 en tant qu'agent commercial, il a exercé de nombreuses responsabilités au fil de son parcours. Nommé Directeur de l'agence de Bazas en 2019, puis directeur de l'agence Albret-Garonne à partir de 2022, il a toujours su mettre son expérience et son engagement au service des propriétaires forestiers.

Reconnu pour son professionnalisme, sa rigueur et sa droiture exemplaire, Didier a également marqué ses collègues et les adhérents par sa disponibilité, sa convivialité et les relations de confiance qu'il a su construire au fil des années.

Nous le remercions chaleureusement pour son engagement tout au long de sa carrière et lui souhaitons une belle retraite.

Merci à Stéphane Viéban
Bonne retraite !



Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis,

Ayant récemment quitté mes fonctions de Directeur Général d'Alliance Forêts Bois, je souhaite aujourd'hui avant tout vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années. Pour ces quelques mots de conclusion de ma carrière professionnelle, je pense naturellement aux forestières et forestiers qui m'ont accompagné pendant ces 40 dernières années.

La mission historique du forestier est d'assurer la gestion forestière et la production de bois dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle. Jusqu'à présent, il cherchait à faire aussi bien que ses prédécesseurs, voire un peu mieux, en s'appuyant sur les enseignements du passé, les réussites comme les échecs, et sur les résultats de la recherche et du développement. Le climat était « prévisible », les jeunes plants pouvaient se développer sans trop de contraintes et les citoyens respectaient son travail en ayant confiance dans sa technique.

Les résultats sont là : la surface forestière a fortement augmenté et le stock de bois sur pied est aujourd'hui considérable. Les forestières et les forestiers ont façonné des paysages sylvicoles en harmonie avec les sols, le climat et les évolutions des territoires. À côté des forêts existantes, de nouveaux peuplements sont apparus pour répondre aux besoins des hommes, qu'il s'agisse du Pin maritime, du Douglas ou du Peuplier. Dans le même temps, de nouveaux usages du bois se sont développés, donnant naissance à une véritable et importante filière forêt-bois-papier. C'est un savoir-faire et une réussite avérée, reconnue.

> Soyons fiers d'être forestiers !

Au fil de mon parcours, j'ai eu la chance de côtoyer une communauté composée de femmes et d'hommes passionnés et passionnants, engagés et solidaires dans les moments difficiles, quelle que soit la couleur du maillot. J'ai eu le privilège de travailler avec une équipe formidable au sein d'Alliance Forêts Bois, avec des coopératives forestières soudées au sein de leur Union, des organisations de forêt privée performantes et des partenaires industriels volontaires, courageux, entreprenants et fidèles à leurs engagements.

Mais aujourd'hui, nous sommes entrés dans une nouvelle époque. Les effets du changement climatique sont tels que plus rien ne sera comme avant. Dans le même temps, la demande sociétale s'intensifie, les attentes des collaborateurs de la filière évoluent et les contraintes économiques se renforcent. Nous ne pouvons ignorer aucune de ces réalités.

Dans ce contexte, le forestier de 2030 devra évoluer. Il devra dire et affirmer qu'il faut absolument réduire nos émissions de gaz à effet de serre, la forêt étant à la fois une victime et une solution. Il devra adapter ses pratiques en tenant compte des effets du changement climatique, écouter et débattre avec de nombreuses « parties prenantes », et, dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle, cultiver les essences produisant du bois d'œuvre tout en préservant la biodiversité et la ressource en eau. Il devra également lutter contre tout ce qui affaiblit les arbres, équiper les massifs pour les protéger et continuer à donner du sens à son métier afin d'attirer les nouvelles générations, tout en l'expliquant à nos concitoyens.

Pour cela, il nous faudra être audacieux. « Il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la forêt est sauvée », aurait pu s'exclamer Danton alors que la patrie était menacée en 1792.

> Au forestier audacieux et responsable de 2030 de prendre toute sa place dans ce monde nouveau

Les forestières et les forestiers ont un rôle majeur à jouer. Un rôle complexe, certes, mais aussi enthousiasmant. Ayez confiance en vous ! Les coopératives sont et seront un pilier de cette adaptation. C'est l'une de mes convictions les plus profondes.

Je sais que Benoît Fraud saura poursuivre l'action engagée au service des adhérents.

Pour ma part, je reste animé par les mêmes convictions et le même attachement à la forêt et à celles et ceux qui la font vivre. Je continuerai désormais à œuvrer différemment, toujours au service des forêts.

Merci encore pour votre confiance, votre engagement et pour tout ce que nous avons construit ensemble.

Stéphane Viéban

Émotions et remerciements

Jeudi 10 septembre 2026, un grand nombre de personnes étaient réunies à la Cité du Vin de Bordeaux pour rendre hommage à Stéphane Viéban.

Administrateurs, partenaires, membres du comité de direction et amis sont venus partager un moment convivial, rythmé de souvenirs, d'anecdotes et de témoignages de reconnaissance.

Cette soirée a été l'occasion de remercier Stéphane pour son implication auprès de la coopérative, de ses adhérents ainsi que de l'ensemble des femmes et des hommes qui la font vivre au quotidien.

Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de vie.









Un grand merci pour leurs interventions et leurs témoignages, à la fois sincères, émouvants, drôles et inspirants, à :



Édouard Bentéjac
Président d'Alliance Forêts Bois



Bertrand Servois
Président de l'UCFF Les Coopératives Forestières



Anne Guivarc'h
Directrice de FIBOIS Landes de Gascogne



Anne Duisabeau
Présidente de France Bois Forêt



Alain Rousset
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Article Le Point

Des mouchards GPS découverts sur des véhicules forestiers

Paru le 30 juin dernier dans le magazine Le Point, un article a révélé l'utilisation présumée, par l'association Canopée Forêts Vivantes, de 12 balises GPS placées clandestinement sur des engins forestiers afin de suivre leurs déplacements. L'une d'entre elles a notamment été découverte sur une machine de la coopérative.

Le recours à de tels procédés est inacceptable. Ces agissements ont légitimement suscité incompréhension et inquiétude chez nos collaborateurs ainsi que chez de nombreux acteurs de la filière. Ils portent atteinte au dialogue serein et transparent qui doit prévaloir dans le débat forestier, quelles que soient les convictions de chacun.







Stade Furiani

Une reconstruction à 100 % en Douglas français

Alliance est fière d'avoir contribué à la reconstruction des tribunes du stade Armand-Cesari de Furiani à Bastia, en fournissant du Douglas issu des forêts de ses adhérents creusois.

Transformés en charpente lamellé-collé par le fabricant français Cosylva, ces bois de Douglas ont donné naissance à un ouvrage emblématique. Une réalisation qui illustre à la fois l'excellence de la filière forêt-bois française et le potentiel du Douglas pour les projets architecturaux de grande ampleur, tout en valorisant une ressource locale et renouvelable.

Chiffres clés de ce projet d'envergure :

- **Plus de 3 000 m³ de bois brut**
- **1 500 m³ de bois fini**
- **46 fléaux montés en partie en usine**

Alliance présente à l'Agrifête 2026 dans le Finistère

Les 22 et 23 août derniers, les équipes de l'agence Pays de la Loire/ Bretagne ont participé à l'Agrifête 2026, organisée à Scaër (29) par les Jeunes Agriculteurs de SBR (Scaër, Bannalec, Rosporden).

Durant deux jours, elles sont allées à la rencontre du grand public, des agriculteurs et des acteurs du territoire pour échanger autour de la gestion forestière, des métiers de la forêt et des enjeux qui façonnent nos paysages ruraux.

Avec plus de 23 000 visiteurs, cette édition a été une belle occasion de faire découvrir la coopérative, de valoriser notre savoir-faire et de renforcer les liens qui nous unissent au monde agricole.

Ces échanges ont également permis de partager avec les visiteurs la réalité de nos métiers et de nos engagements sur le terrain, mais aussi d'aborder les nombreux enjeux d'avenir partagés par les mondes agricole et forestier.



Alliance infos est une publication du **Groupe ALLIANCE Forêts Bois**
Siège social : 80-82 route d'Arcachon - Pierroton - CS 80416 - 33612 CESTAS CEDEX
Contact : Tél. 05 40 120 100 - contact@alliancefb.fr - www.allianceforetsbois.fr
Directeur de publication : Benoît FRAUD - Responsable de la rédaction : Nathalie BOURMAUD
Crédit photos : Alliance Forêts Bois / AdobeStock / Cosylva / Le Point / Pixabay
Conception graphique : Alliance Forêts Bois - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement